

## ACTE DE CANDIDATURE

### CCATM de GESVES

**Ce formulaire doit être dûment complété pour être recevable et envoyé au collège communal DANS LES DELAIS ET FORMES fixés dans l'appel public**

- Nom : .....
- Prénom : .....
- Rue : ..... N° : ..... Entité : .....
- Tel : ..... Adresse mail : .....
- Date de naissance : .....
- Profession<sup>1</sup> : .....
- Domicile : .....
- postule :
  - à titre individuel
  - comme représentant d'une association<sup>2</sup>
- => si représentant d'une association :  
Nom et adresse de l'Association que le candidat représente : .....
- si possible, comme candidat :
  - Effectif
  - Suppléant
  - Président (⚠ expérience ou compétences exigées en matière d'aménagement du territoire et urbanisme)
- suis intéressé(e) par l'aménagement du territoire et l'urbanisme pour les motifs suivants :  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

<sup>1</sup> Si vous êtes fonctionnaire, merci de joindre une attestation de votre employeur certifiant que vous n'êtes pas amené à instruire ou à statuer sur des dossiers relatifs à la commune en matière d'aménagement du territoire, d'urbanisme et de mobilité  
<sup>2</sup> Si vous êtes mandaté par une association, merci de joindre le mandat de l'association à votre acte de candidature

- souhaite représenter les intérêts suivants<sup>3</sup>.  
A défaut de due motivation, l'acte de candidature sera jugé irrecevable.

• sociaux : motifs : .....

.....  
.....

• économiques : motifs : .....

.....  
.....

• patrimoniaux : motifs : .....

.....  
.....

• environnementaux :  
motifs : .....

.....  
.....

• de mobilité : motifs : .....

.....  
.....

• énergétiques : motifs : .....

.....  
.....

- Je certifie sur l'honneur ne pas avoir exercé plus de deux mandats exécutifs consécutifs <sup>4</sup>

DATE ET SIGNATURE

<sup>3</sup> Merci de choisir 1 à 3 points maximum

<sup>4</sup> Un membre exerce un mandat exécutif lorsqu'il siège en tant que président, membre effectif ou suppléant remplaçant le membre effectif lors de plus de la moitié des réunions annuelles.